

ment, nous assistons à des chicanes de mots sur la procédure. Et parce que l'amendement proposé par un chef de groupe a été déclaré irrégulier, il en présente un autre qui facilite, du moins apparemment, la tâche du Gouvernement. On déclare s'opposer à la politique du Gouvernement, mais on veut l'aider à l'exécuter. Je ne puis appuyer cette manœuvre. Je ne voterai pas pour l'amendement de l'honorable député. Je me prononcerai contre lui, même si c'est la seule chose qu'on nous permet de condamner. Si la motion principale est ainsi modifiée avec l'assentiment et l'approbation du premier ministre, empêchant monsieur l'Orateur de déclarer l'amendement irrégulier, comme il l'a fait des autres amendements, je voterai contre la motion principale ainsi amendée.

A mon sens, le Gouvernement n'est aucunement justifiable d'accepter cet amendement. Ce n'était pas la peine de faire rejeter les autres.

Quant à moi, je ne renierai pas ceux qui m'ont accordé leur confiance. Je puis parler en leur nom et exprimer leur volonté sans crainte, soit pour l'instant soit pour l'avenir. Je veux rester sincère envers moi-même et suivre la ligne de conduite que j'ai suivie ici depuis le début de la discussion. Je voterai contre la motion de confiance quand même elle serait enguirlandée par le chef de la C.C.F.

M. GORDON GRAYDON: (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'avais tout d'abord pensé de parler assez longuement sur cet amendement, mais il se fait tard, de sorte que je ne ferai que quelques brèves observations en réponse à l'honorable représentant de Rosetown-Biggarr (M. Coldwell), leader de la Fédération du commonwealth coopératif à la Chambre.

Je dirai tout d'abord, en réponse à l'affirmation qu'il a faite tout à l'heure, que l'amendement proposé par moi et appuyé par l'honorable représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) et sur lequel nous sommes prononcés aujourd'hui est en tous points conforme à ce que j'ai exposé à la Chambre lors de sa présentation. Le 23 novembre dernier après que le premier ministre (M. Mackenzie King) eut lu à la Chambre le décret du conseil, j'ai fait certaines observations que l'on trouvera à la page 6912 du *hansard* dont a parlé l'honorable député tout à l'heure. Voici ce que j'ai dit:

Nous avons l'intention de présenter une proposition déclarant en général...

L'honorable député n'a pas mentionné cela dans ce qu'il a dit tout à l'heure.

Nous avons l'intention de présenter une proposition déclarant en général que la Chambre n'a plus confiance dans le premier ministre et que, dans l'intérêt de nos troupes en Europe et pour sauvegarder l'honneur du Canada, il nous faut appliquer immédiatement toutes les dispositions de la loi de mobilisation et qu'un nouveau gouvernement devrait être formé sans délai sous un chef que l'on sait être favorable à cette ligne de conduite et qui s'est engagé à la suivre.

Et l'amendement que j'ai dans la suite proposé, sans s'écarter du sens général,— et on verra facilement que la chose est importante,— était rédigé comme suit, afin de le rendre conforme au Règlement de la Chambre:

Cette Chambre est d'avis qu le Gouvernement ne s'est pas assuré de renforts entraînés en nombre suffisant et continu en obligeant tous ceux qui ont été mobilisés à l'heure actuelle sous l'empire de la L.M.R.N., ou qui le seront plus tard, à servir sur tout théâtre de guerre...

Autrement dit, qu'il n'a pas imposé la conscription totale des hommes au Canada, car c'est bien de quoi il s'agit.

...et n'a pas réussi à garantir l'égalité de service et de sacrifice.

Remarquez bien ces mots: "et n'a pas réussi à garantir l'égalité de sacrifice". Ils comportent la mobilisation intégrale dont a parlé l'honorable député de Rosetown-Biggarr lui-même et, si je puis le dire, j'estime que jamais, de toute sa carrière, l'honorable représentant n'a commis plus grave erreur qu'en refusant tantôt de voter pour le programme que tant de fois il avait promis d'adopter.

Le 22 novembre dernier, ainsi qu'en fait foi le compte rendu, nous avons tenté de proposer une motion, mais nous n'avons reçu aucun appui du parti de la C.C.F. Elle était ainsi conçue:

La Chambre est d'avis que les pleines dispositions de la loi sur la mobilisation des ressources nationales devraient être immédiatement mises en vigueur:

Et que toutes les troupes entraînées qui font partie de l'armée de défense territoriale canadienne devraient immédiatement être envoyées outre-mer à titre de renforts.

Elle fut déclarée irrégulière. J'ai demandé le consentement unanime de la Chambre, mais il y eut grand silence à ma gauche parmi mes amis de la C.C.F. qui, pourtant à maintes reprises, avaient exposé leur foi en la mobilisation totale de tout, y compris les ressources humaines, l'industrie et la richesse.

Je cherche à me contenir dans mes observations parce que nous traversons des temps difficiles, mais je dois dire en toute bonté et amabilité à l'honorable député de Rosetown-Biggarr qu'il s'est montré dur à notre endroit au cours de la présente session. J'estime que,